



Union des Comores



Union des Comores

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES EN MATIERE DE GESTION DU DEVELOPPEMENT

Brève description

Le projet qui est centré sur le renforcement des capacités vise à accompagner la modernisation des administrations en charge de la planification, de la gestion et du suivi-évaluation du développement en vue de l'optimisation de la gestion des ressources publiques et des projets/programmes de développement. Il s'inscrit en droite ligne avec les recommandations pertinentes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui prône, pour les pays en développement, l'amélioration de la capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre des programmes et de rendre compte de leurs résultats et du Sommet du millénaire+5 de septembre 2005. Il contribuera notamment à aider le pays à améliorer la gestion quantitative et qualitative des structures techniques concernées et à consolider les dispositifs de gestion du développement dans le contexte du nouveau cadre institutionnel.

Les activités du projet concourent à la réalisation des trois résultats clés suivants :

1. Un cadre technique de référence en matière de gestion du développement, défini, testé et opérationnel, assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/îles autonomes, le pilotage du DSRP et des OMD.
2. La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores
3. La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conformément aux principes de la Déclaration de Paris

Le projet favorisera, à terme, l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacités des administrations publiques et structures concernées, le renforcement des capacités de gestion économique et sociale, du système de planification et de suivi-évaluation des actions de développement tout en contribuant au processus de décentralisation. Le programme contribuera également au renforcement de la fonction de contrôle, de la gestion rationnelle et transparente des ressources publiques et du système d'information économique et sociale.

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM :	Banque Mondiale
CPC :	Comité de Pilotage Conjoint
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
SCRIP :	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSCRIP :	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
FMI :	Fonds Monétaire International
NIM :	Exécution Nationale (national implementation)
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
UE :	Union Européenne
UNDAF :	Plan cadre d'Assistance du Système des Nations Unies (United nations development assistance framework)
GTS :	Groupes Techniques Sectoriels
TTF	Fonds fiduciaire thématique (thematic trust fund)
CGP	Commissariat Général au Plan
PIP	Programme d'investissements publics

PAGE DE SIGNATURE

Pays : UNION DES COMORES

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s):	D'ici 2012, les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et insulaire sur la base de la primauté du droit, de l'équité de genre et de l'obligation de rendre compte.
Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) :	Effet CPD : Les capacités de gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et dans les trois îles
Résultat(s) escompté(s)/Indicator(s):	<ol style="list-style-type: none">1. Les capacités institutionnelles et humaines en planification et gestion du développement incluant la coordination de l'aide au développement sont accrues2. Un système efficace de suivi-évaluation de la SCRП, en ligne avec les OMD et incluant un système d'information performant, est opérationnel3. Des plans nationaux de développement à l'horizon 2015 basés sur les OMD et un DSRP final en ligne avec ces plans de développement disponibles
Partenaire chargé de la mise en œuvre:	Présidence de l'Union/Commissariat Général au Plan
Parties responsables :	Gouvernement PNUD Autres partenaires contribuant au financement du projet (UE)

Période du programme : 2008-2012	Budget 1 358 900 USD
Composante du programme : Gouvernance institutionnelle/économique	Frais de services généraux de gestion 88 900 US\$
Titre du projet : Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Développement (PRCGD)	Budget total
Numéro du projet : 00074396	• Ressources ordinaires : 1058 900 USD
Durée du projet : 60 mois	• UE : 300 000 USD
Modalité de gestion : NIM	• Apports en nature
	◦ Gouvernement : locaux, personnel, équipement de base

Agreed by (Government): Mr Fahmi Said Ibrahim, Ministre des Relations Extérieures, de la Coopération, de la Francophonie Chargé des comoriens de l'étranger

Agreed by (Implementing partner): Mme Alfeine Siti Soifiat Tadjiddine, Commissaire Générale au Plan

Agreed by (UNDP): Mr Opia Mensah Kumah, Représentant Résident du PNUD et Coordinateur Résident du Système des Nations Unies auprès de l'Union des Comores.

Prodoc-programme de renforcement des capacités en gestion de développement

3

TABLE DE MATIERE

Section I :		
Partie I	: Analyse de la situation	Page 5
Partie II	: Stratégie	Page 6
1)	: Justification	Page 6
2)	: Objectifs du projet	Page 8
Section II :		
Partie III	: Cadre logique des résultats	Page 9
Partie IV	: Plan de travail annuel	Page 17
Partie V	: Modalités d'exécution	Page 19
Annexes		
Risques		Page 23
Résultats et ressources	: éléments d'approche méthodologique	Page 25
Termes de référence de l'équipe de gestion du projet		Page 29

SECTION I : DESCRIPTION NARRATIVE

Partie I : Analyse de la situation

La succession de nombreuses crises politiques aux Comores, depuis leur accession à l'indépendance, ont entravé la stabilité politique du pays et ont freiné le développement socio-économique du pays. Cette situation s'est accentuée suite à la sécession de l'île de Ndzuwani en 1997, qui a plongé le pays dans une longue de crise politique et institutionnelle ayant menacé l'existence même des Comores en tant qu'Etat nation. Le processus de réconciliation nationale amorcé avec l'appui de la communauté internationale, a permis la signature des accords de Fomboni en février 2001 et l'adoption, par référendum, en décembre de la même année, d'une loi fondamentale instituant un nouvel ensemble comorien dénommé « Union des Comores » au sein duquel, chaque île jouit d'une large autonomie et dispose d'une constitution propre.

Toutefois, cette nouvelle architecture institutionnelle complexe a entraîné plusieurs problèmes : (i) des conflits de compétences multiples et récurrents entre les pouvoirs exécutifs des îles et celui de l'Union ; (ii) les difficultés financières auxquelles doivent faire face les institutions, qui n'arrivent pas à couvrir les dépenses de structures induites par la nouvelle architecture institutionnelle ; (iii) l'absence de relations hiérarchiques et/ou fonctionnelles consensuelles et clairement établies entre les diverses structures administratives du niveau central avec leurs homologues du niveau insulaire, qui induit des dysfonctionnements préjudiciables à la bonne gouvernance économique notamment.

En 2009, le Président de l'Union a pris l'initiative de soumettre à la population, par référendum, un projet de révision de la constitution de 2001. Cette loi référendaire adoptée le 17 mai 2009 prévoit, entre autres, la restriction des prérogatives dévolues aux pouvoirs insulaires et remplace les appellations « président de l'île », « ministre de l'île » et « député de l'île » par respectivement, ceux de « gouverneur », « commissaire » et « conseiller ». Au niveau de l'Union, le principe de la Présidence tournante entre les îles est maintenu et le Président est élu pour cinq ans avec trois vice-présidents dont un par île.

Sur le plan économique et social, les Comores connaissent depuis pratiquement deux décennies une crise économique et financière marquée notamment par des taux de croissance négatif du PIB par habitant sur cette période, entraînant une paupérisation accélérée de la population. L'Union des Comores fait partie des pays les moins avancés avec un PNB par habitant estimé 450 US\$ en 2004 et un taux de croissance du PIB réel d'environ 0,2% en 2008. Les principales menaces pour le développement du pays restent le poids insoutenable de la dette extérieure (264 millions de dollars EU en 2004, soit 71% du PIB), la baisse tendancielle de l'aide extérieure et l'inefficacité des actions publiques.

Néanmoins, grâce aux progrès enregistrés dans le domaine de la consolidation de la réconciliation nationale et à la réussite de la mise en œuvre du programme « appui d'urgence post conflit », les Comores ont pu conclure un programme formel avec le FMI appuyé par une

Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et à un accès probable à l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et à l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). En outre, le pays a organisé une conférence de bailleurs de fonds, en Mars 2010 à Doha, qui lui a permis d'obtenir des annonces de financement de plus de 500 millions de dollars en faveur du plan d'action 2010-2014 du DSRP qui comportent 32 programmes prioritaires.

Le Commissariat Général au Plan (CGP), en tant qu'organe de coordination, est appelé à jouer un rôle central dans la coordination, la gestion et le suivi de ces programmes. C'est pourquoi le renforcement des capacités de cette institution, dans sa fonction de planification, apparaît comme une condition critique à l'accroissement de la capacité d'absorption, à l'utilisation efficace des ressources et à la bonne gestion des programmes et projets qui seront mis en œuvre dans le cadre de ce plan d'action et ultérieurement dans le cadre global du développement. En effet, la mise en œuvre du plan d'actions de la SCR 2010-2014 implique que le pays surmonte plusieurs défis, notamment le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats, suivi d'exécution, contrôle, évaluation, audit des programmes et des projets, de manière à donner confiance aux bailleurs de fonds et à permettre un niveau élevé d'absorption des ressources mises à la disposition du Gouvernement.

Devant les perspectives en matière d'accès du pays aux mécanismes internationaux de financement du développement, la faiblesse actuelle des capacités de gestion du développement constitue un handicap pour la mobilisation de ressources potentielles. Ainsi, le Gouvernement comorien fait du renforcement des capacités de gestion une priorité du pays et a demandé à ses partenaires au développement de l'assister dans ce sens.

Le PNUD a appuyé le gouvernement de l'Union des Comores dans la rédaction d'un Programme Commun de Renforcement des Capacités de Gestion du Développement, dont les résultats sont : (i) un cadre technique de référence en matière de gestion du développement, défini, testé et opérationnel, assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/iles autonomes, le pilotage du DSRP et des OMD ; (ii) les capacités humaines renforcées et les instruments de gestion maîtrisés en matière de gestion du développement : formation, cadrage macro-économique, gestion des finances publiques, comptes nationaux, étude prospective ; (iii) la coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris. Par la suite, le PNUD, la BAD et l'UE se sont positionnés pour l'accomplissement des différents résultats, dans une logique de complémentarité. Le présent projet s'inscrit dans ce contexte et tend à lever les principales contraintes évoquées plus haut, en vue de renforcer les capacités de gestion du développement du pays

Partie II : Stratégie

1) Justification

Le présent projet de renforcement des capacités s'inscrit dans les priorités nationales de l'Union des Comores pour améliorer la gouvernance économique, relancer et consolider sa coopération avec ses partenaires au développement et accéder aux mécanismes de financement internationaux du développement, en vue de réaliser les OMDs.

Il est également en droite ligne avec le plan cadre d'assistance du Système des Nations Unies (UNDAF 2008-2012) qui préconise le renforcement des capacités nationales de gestion du développement, incluant le suivi évaluation, afin d'habiliter le pays à mobiliser et absorber les ressources nécessaires pour lutter contre la pauvreté et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le projet cadre ainsi avec l'effet programme 2.4 de l'UNDAF « *les capacités en gestion du développement sont renforcées au niveau de l'Union et des îles* »

Ce programme fait suite aux initiatives engagées en matière de renforcement des capacités notamment :

- T.T.F 2006 : « Appui à la mise en place d'une administration publique adaptée au nouveau cadre institutionnel, efficace et financièrement soutenable (APP-2) ;
- La Banque mondiale appuie le renforcement des capacités des structures intervenant dans la chaîne des dépenses publiques ;
- Le projet PNUD/Gouvernement « Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de suivi des conférences internationales ».
- Le projet PNUD/Gouvernement 2006-2009 « Renforcement des capacités nationales en matière de planification, gestion et suivi-évaluation du développement ».
- Le projet de renforcement des capacités de gestion du développement financé par l'UE (APLACO) et démarré début 2010
- Le Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) et le Projet d'appui aux réformes économiques et de gouvernance financière (PAREGEF), financé par la BAD, est en cours de réalisation

Dans ce projet, l'approche du renforcement des capacités s'inscrit dans le contexte global de renforcement des capacités de l'administration comorienne, où l'accent sera mis sur le développement des capacités du Commissariat Général au Plan, reconnu par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) comme la structure de référence en matière de gestion du développement, cela, à travers deux aspects :

- La formation pour accroître les qualifications, recycler les savoir faire, selon une approche participative, prenant en compte le profil et les objectifs des bénéficiaires, mais aussi les besoins des institutions qui les abritent, tout en tenant compte de la très faible place occupée par les femmes dans la fonction publique comorienne.
- La mise en place d'outils de gestion du développement.

Par ailleurs, l'appui du PNUD se fera en parallèle et en totale synergie avec les interventions des autres PTF, dans le domaine du renforcement des capacités de la gestion du développement, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités de gestion du développement du gouvernement. Il s'agit notamment de celles de l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement. Le nouveau programme doit donc s'inscrire dans une approche participative, donnant une place essentielle à la coordination, et assurant un pilotage effectif des moyens mis à la disposition du Programme. En effet, dans leurs Déclarations du 28 janvier 2008 et celle du 05 Février 2009, les PTF ont affirmé leur volonté à appuyer le gouvernement dans la mise en place de ce Programme commun de renforcement des capacités de gestion du développement, et la mise en place d'un cadre de concertation technique. La BAD intervient à travers le Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) et le Projet d'appui aux réformes économiques et de gouvernance financière (PAREGEF), respectivement dans le domaine des statistiques et du renforcement des finances publiques nationales (élaboration des comptes

nationaux, gestion des finances publiques). Le projet de renforcement des capacités de gestion du développement que l'UE (APLACO) démarré début 2010 entend intervenir dans la mise en place des structures de planification insulaires et sectorielles, sur le renforcement des capacités humaines en matière de gestion du développement, et dans l'élaboration du cadrage macro-économique:

Les domaines d'intervention sont complémentaires, et une partie des activités retenues dans le document de projet financé par l'UE devrait être réalisée en gestion conjointe avec le PNUD. Il s'agit du domaine de la coordination de l'aide public au développement, dans lequel le PNUD va mettre en place et opérationnaliser la plateforme électronique de coordination de l'aide, sur financement de l'UE.

Les potentiels intervenants extérieurs, en dehors de l'UE, la BAD et du PNUD sont la Banque Mondiale, et la coopération française.

Par ailleurs, la gestion du développement implique de disposer de données fiables pour le suivi-évaluation. De ce fait, le projet pourra s'appuyer sur la base de données Comores Info développé dans le cadre du projet d'appui conjoint au système d'information et d'aide à la décision, notamment pour le suivi de la SCRP et pour la mise en place de la plateforme de coordination de l'aide.

2) Objectifs du projet :

a) Objectif de développement

Il importe de définir un nouveau cadre technique de référence en matière de gestion du développement, et de le rendre opérationnel. Il s'agit là d'un des objectifs prioritaires de ce Programme. Celui-ci visera par ailleurs à contribuer à la définition, puis à la maîtrise par les cadres comoriens, des instruments adaptés à la gestion du développement, notamment dans le cadre du DSCR.

Le présent Programme contribuera notamment à la mise en œuvre de certaines actions majeures de la feuille de route de la SCRP.

Le Programme entend par ailleurs, contribuer à mettre en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), qui mentionne l'objectif de « l'amélioration de la capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre des programmes et de rendre compte de leurs résultats ».

b) Objectifs spécifiques :

Le Programme entend contribuer à la réalisation de trois objectifs spécifiques :

- Doter les administrations comoriennes (Union et îles autonomes), d'un cadre technique de référence assurant l'articulation des décisions et leur mise en œuvre, entre l'Union et les îles autonomes, d'une part, et entre les administrations sectorielles et les structures de planification d'autre part ;
- Veiller à la diffusion et l'appropriation de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) des Comores
- Renforcer les capacités du pays à assurer une coordination efficace de l'aide en droite ligne avec la Déclaration de Paris.

SECTION II : CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

Lignes de service du CPAP: Un système de gestion, incluant la coordination de l'aide est mis en place, et est fonctionnel au niveau de l'Union et des trois îles
Stratégie de partenariat : Partenariat stratégique, technique et financier avec l'UE, La BAD, la Banque mondiale, la France et les agences du SNU, et autres partenaires
Titre et numéro du projet (ATLAS Award ID) : Renforcement des capacités nationales de gestion du développement

Résultat 0 : le projet est géré efficacement

Produits prévus		Activités prévues	Partenaire responsable	Apports		
				Sources	Nature	Coût USD
<i>L'unité de gestion du projet est mise en place est est opérationnelle</i>						
Dénomination	Niveau de base	Cible				
L'unité de gestion	Inexistence de l'unité	L'unité en place et fonctionnelle	CGP	PNUD	Appels à candidatures Salaires des membres de l'unité de gestion	150 000
				PNUD	Ordinateurs Photocopieur véhicule	50 000
				PNUD	Carburant Consommables Communication	50 000
Total resultat 0						250 000

Résultat 1 : Le cadre technique de référence en matière de gestion du développement est opérationnel (assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/îles autonomes, le pilotage du DSRP, et des OMD).

Produits prévus		Activités prévues		Partenaire responsable	Apports			
Dénomination	Niveau de base	Cible	1.1.1 : Définir un plan de développement des capacités du CGP, incluant les Directions Générales des Plans des îles		Sources	Nature	Cout USD	
Un cadre institutionnel et juridique habilitant	Cadres instables	-TDR, cadres organiques, textes juridiques revus et adoptés	<p>1.1.1 : Définir un plan de développement des capacités du CGP, incluant les Directions Générales des Plans des îles</p> <p>1.1.2 : Mettre en œuvre le plan de développement des capacités</p> <p><i>9013</i></p>	CGP	PNUD	Expert international	20 000	
Des ressources humaines appropriées	Ressources humaines insuffisantes en qualité et en quantité	Cadres organiques du CGP sont entièrement couverts par du personnel compétent			PNUD	Consultant national	Ateliers (autoévaluation)	500500
					Voyages	5 000	5 000	
					Actions de formation	Equipements	75 000	40 000
					Voyages d'études	fonctionnement	20 000	30 000
TOTAL PRODUIT 1.1							200 000	

Résultat 1 : Le cadre technique de référence en matière de gestion du développement est opérationnel (assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/files autonomes, le pilotage du DSRP, et des OMD).

Produits prévus		Partenaire responsable	Apports				
Dénomination	Niveau de base		Cible	Activités prévues	Sources	Nature	Coût
1.2 : Le cadre technique de pilotage du DSRP, du RNDH et des OMD opérationnel.							
Rapports de suivi et évaluation du développement	Inexistants ou irréguliers	- Rapports de suivi du DSRP et des OMD sur une base régulière - RNDH 2012 -Comptes rendus d'ateliers sur suivi/évaluation du DSRP et OMD. -Comptes rendus des réunions du Comité de pilotage du RNDH	1.2.1 : Elaborer les rapports de suivi du DSCR et des OMD <i>Ades T. N. G. de V. D. G. le S. P. P.</i>	CGP /Ministères sectoriels et les files	PNUD	Consultants nationaux Ateliers Sous-traitance	20 000 15 000 15 000
			1.2.2 : Elaborer un RNDH en 2012 <i>2013</i>			Consultants nationaux Ateliers Sous-traitance	10 000 20 000 30 000
			1.2.3 : Assurer le suivi du RNDH 2009			Ateliers / conférences fonctionnement	30 000 10 000
TOTAL PRODUIT 1.2							150 000

Résultat 1 : Le cadre technique de référence en matière de gestion du développement est opérationnel (assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/files autonomes, le pilotage du DSRP, et des OMD).

Produits prévus			Partenaire responsable		Apports		
Dénomination	Niveau de base	Cible	Activités prévues	Sources	Nature	Coût	
1.3. Le processus de l'étude prospective « Comores 2030 » est lancé.							
- la société comorienne sensibilisée à la démarche prospective de long terme - une méthodologie pour mener à bien l'étude.	Inexistant	-Atelier de sensibilisation tenu ; -Document méthodologique disponible ;	1.3.1 .Elaborer un cadre méthodologique.	PNUD	Consultant international	35 000	
			1.3.2. Valider le cadre méthodologique.		Consultants nationaux	5 000	
			1.3.2. Lancer l'étude prospective	PNUD	Ateliers	7 500	
TOTAL PRODUIT 1.3						50 000	
TOTAL RÉSULTAT 1 :						400 000	


Résultat 2: la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores

Produits prévus			Partenaire responsable	Apports					
Dénomination	Niveau de base	Cible		Sources	Nature	Coût			
2.1. La SCRП et son plan d'action sont vulgarisés auprès des différentes parties prenantes et bien connues d'elles									
DSCRП, son plan d'action et les documents annexes disponibles	DSCRП et plan d'action disponibles en version finale non éditée	<ul style="list-style-type: none"> - DSCRП et plan d'action disponibles en versions éditées et imprimées - synthèse de la SCRП disponible - plaquette sur les mesures de politique disponibles 	CGP/CTP	PNUD	Sous-traitances	25 000			
							2.1.1. Editer et reproduire le DSCRП complet et son plan d'action		
							2.1.2. Produire un document synthèse de la SCRП en Français et une plaquette en Shikomori		
2.1.3. Produire une plaquette contenant les différentes mesures de politique contenues dans la SCRП par secteur et spécifiant les parties responsables			CGP/CTP	PNUD	Sous-traitances	5 000			
TOTAL PRODUIT 2.1						45 000			

Résultat 2: la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores

Produits prévus		Cible		Partenaire responsable	Apports		
Dénomination	Niveau de base	Niveau de base	Cible		Sources	Nature	Cout USD
<p>2.2 : La SCRП est appropriée par les différentes parties prenantes et bien connues des parties concernées 2014</p> <p><i>Revue de la stratégie</i></p>							
Niveau de connaissance de la SCRП et de son plan d'action par les parties prenantes	Faible à moyen	Faible à moyen	Bon à très bon	CGP/CTP	PNUD	Fonctionnement/Réunions Voyages inter-îles	2 000 4 000
				CGP/CTP	PNUD	Ateliers	12 000
				CGP/CTP	PNUD	Voyages	5 000
				CGP/CTP	PNUD	Fonctionnement	2 000
				CGP/CTP	PNUD	Sous-traitance	10 000
				CGP/CTP	PNUD	Fonctionnement	5 000
				CGP/CTP	PNUD	Sous-traitances	15 000
TOTAL PRODUIT 2.3							55 000
TOTAL RESULTAT 2							100 000

Résultat 3: La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris

Produits prévus		Cible	Partenaire responsable	Activités prévues	Apports		
Dénomination	Niveau de base				Sources	Nature	Coût
<p>3.1. Le pilotage effectif du mécanisme de coordination des aides et la mise en œuvre des réformes concernant l'efficacité de l'aide et assuré par le Commissariat Général au Plan </p>							
Un dispositif opérationnel et efficace pour la gestion et pour la coordination des aides en droite ligne avec les conclusions et recommandations de la déclaration de Paris		Mécanisme de coordination de l'aide en place ; les cadres pertinents sont formés ; plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris élaboré et mise en œuvre	CGP/ Ministères techniques	3.1.1. Appuyer l'opérationnalisation du mécanisme de coordination de l'aide	PNUD	Actions de formation 40 000 Fonctionnement 20 000	
			CGP/Ministères techniques	3.1.2. Elaborer, piloter et suivre un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	PNUD	Consultants nationaux 15 000 Réunions 10 000 Fonctionnement	
TOTAL						100 000	
PRODUIT 3.1							

Résultat 3: La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris

Produits prévus		Partenaire responsable	Activités prévues		Apports		
Dénomination	Niveau de base		Cible	Sources	Nature	Coût	
3.2. Un système performant de gestion de l'information sur l'aide est opérationnel							
Un système opérationnel informatisé d'information et d'aide à la décision concernant l'aide au développement		Base de données intégrée informatisée sur l'aide au développement disponible ; Rapport sur l'aide au développement publié sur une base régulière et exploité	CGP Mirex Ministères techniques	3.2.1. Installer et opérationnaliser la plateforme de coordination de l'aide	UE PNUD	300 000 40 000 20 000	
			CGP Mirex	3.2.2. Présenter et analyser les données sur l'aide dans un rapport annuel sur la coopération au développement	PNUD	20 000 20 000 20 000	
TOTAL PRODUIT 3.2						420 000	
TOTAL RÉSULTAT 3 :						520 000	
TOTAL RÉSULTAT 0+1+2+3						1 270 000	
FRAIS DE GESTION (7%)						88 900	
TOTAL PROJET :						1 358 900	
UE						300 000	
PNUD						1 058 900	

Partie III : Plan de travail annuel (Année: 2010)

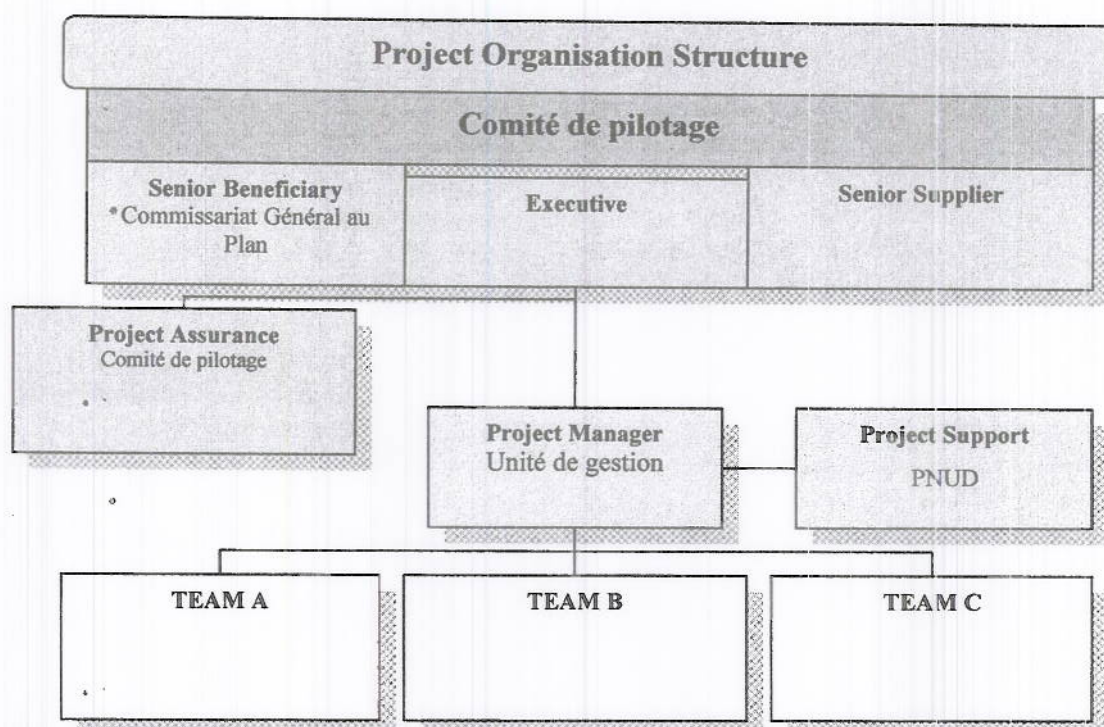
PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITÉS PLANIFIÉES	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ			
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description	Codes budgétaires	Montant USD
Résultat 1: Le cadre technique de référence en matière de gestion du développement est opérationnel (assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/iles autonomes, le pilotage du DSRP, et des OMD).										
1.1 : Un plan de développement des capacités en matière de planification incluant les files est développé et mis en oeuvre	1.1.1 : Réaliser une auto-évaluation et une évaluation inter-sectorielle des besoins en développement des capacités		X			CGP	4000	Expert international	71205	15 000
	1.1.2 : Valider le plan de développement des capacités			X		CGP	4000	Ateliers (autoévaluation)	74500	5.000
								Voyages	71605	5.000
Total produit 1: 27.500										
Résultat 2: la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores										
2.1. La SCRП et son plan d'action sont vulgarisés auprès des différentes parties prenantes et bien connues d'elles	2.1.1. Editer et reproduire le DSCRП et ses annexes				X	CGP	4000	Reproduction	74210	10.000
	2.1.2. Produire un document synthèse de la SCRП en Français et une plaquette en Shikomori					CGP	4000	Consultant national	71305	5000
								Reproduction	74210	10.000

								CGP	4000					74210	5000	
		2.1.3. Produire une plaquette contenant les différentes mesures de politique contenues dans la SCRP														
		2.1.2. Diffuser la SCRP et son plan d'actions auprès des partenaires non résidents	X					CGP	4000					74500	PM	
Total produit 2:															30.000	
Résultat 3: La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris																
3.1. Appuyer l'opérationnalisation du mécanisme de coordination de l'aide			X	X	X	X		CGP/ Ministères techniques	4000					Fonctionnement	74500	PM
		3.1.1. Fournir un appui technique pour l'organisation des réunions des structures de coordination de l'aide														
		3.2.1. Installer et opérationnaliser la plateforme de coordination de l'aide						CGP	UE					Sous-traitance	72100	250.000
TOTAL produit 3:														Equipement		PM
																250.000 USD
Résultat 0: La gestion du projet est assurée																
La gestion du programme est opérationnelle								CGP	4000					Recrutement équipe du projet	71400	25.000
		3.1.1. Suivre et gérer quotidiennement les activités inscrites dans le cadre du projet	X	X	X	X								Equipement - fournitures	72225	22.000
														Fonctionnement	74500	3.000
														Communication	72400	3.000
Total produit 0 :																53.000 USD
UE																250.000 USD
PNUD																110.000 USD
TOTAL																360.000 USD

Partie V : Modalités d'exécution

a) Les modalités d'exécution :

La mise en œuvre du projet se fera selon les modalités NIM. L'agence nationale d'exécution du projet sera le Commissariat Général au Plan, institution en charge de la coordination de la planification et de la mise en œuvre des actions de développement ainsi que de la coordination technique de l'aide au développement. Le CGP aura la responsabilité de l'atteinte des résultats escomptés par le Programme et assurera que les intrants fournis par les partenaires contribuent de façon efficace et efficiente à la réalisation des produits retenus. Le Directeur national du Programme sera le Commissaire Général au Plan, qui agira en qualité d'ordonnateur principal du Programme.



b) Les organes de gestion et de coordination :

L'exécution du Programme impliquera plusieurs PTF. Les modalités de coordination de ces appuis à la gestion du développement seront définies en relation avec le CGP, le PNUD et chacun des PTF. L'objectif est de répartir les appuis sur la base de la complémentarité des interventions, et de la transparence.

- Le Comité de Pilotage Conjoint mis en place pour la supervision des projets de renforcement de capacités en gestion du développement (BAD, PNUD, UE) aura pour mission de réunir les responsables des institutions nationales appuyées par le Programme et des PTF impliquées dans la gestion du développement. Il constituera la structure d'orientation et de coordination du Programme du gouvernement. Ce Comité se réunira au moins, une fois par an et aura pour mission d'approuver les plans annuels de travail, et les comptes-rendus des activités, et de procéder à l'examen de l'opérationnalité de la coopération des PTF dans le domaine de la gestion du développement. Le Comité se réunira, sous la présidence du Commissaire Général au Plan, les responsables de la planification dans chacune des îles autonomes, le PNUD, la

BAD, l'UE et les autres représentants des PTF concernés, ainsi que les présidents de Groupes Techniques Sectoriels.

- Le Programme sera mis en œuvre par une équipe technique comprenant un coordonnateur de projet, un chauffeur et un assistant administratif et financier-secrétaire de direction. Cette équipe technique sera placée sous la responsabilité du coordonnateur, qui assurera la coordination des travaux, mobilisera les ressources dans le cadre de la réglementation existante (transparence, appels d'offre et appels à candidature...), et veillera à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail trimestriels et annuels, dans le respect du document de programme.

c) Services d'appui au développement et la mise en œuvre du projet fournis par le PNUD

Phase 1 : Développement du projet

- Préparation de la fiche de projet
- Support à l'élaboration du document de projet
- Intégration des commentaires des parties impliquées
- Intégration des avis techniques des bureaux régionaux du PNUD et du siège

Phase 2 : Préparation du projet

- Convocation du comité local d'examen/approbation (CLEP)
- Intégration des commentaires ressortis
- Elaboration du rapport du CLEP
- Suivi du processus d'approbation de la part du Gouvernement (signature du document de projet)

Phase 3 : Mise en œuvre

✚ *Suivi :*

- Création de l'Annual Work Plan sur Atlas
- Participation aux réunions du Comité de Pilotage
- Suivi de la mise en œuvre du Plan de travail et des échéances
- Visites de terrain
- Révisions du document de projet
- Analyse des rapports techniques et des études réalisées dans le cadre du projet
- Avis/conseil
- Recherche de partenariats et mobilisation des ressources complémentaires

✚ *Recrutement des consultants (nationaux et internationaux)*

- Assister dans la recherche de candidats convenables (publication d'annonces, web-site, banque de données)
- Assister dans la préparation des tdr's
- Convocation des comités de sélection
- Préparation des contrats
- Paiement des honoraires et émoluments de l'équipe du projet

↳ Equipements

- Appui à l'élaboration des plans d'achat
- Appui technique et logistique à l'identification des fournisseurs de biens et services
- Elaboration des contrats d'acquisition de biens et services rendu par la Direction du projet
- Paiement des fournisseurs après certification des services rendus par la Direction du projet

↳ Gestion financière

- Effectuer les paiements directs
- Vérification des dépenses
- Transmission des rapports financiers d'exécution du projet à la Direction du projet
- Préparation des propositions de révisions budgétaires
- Clôture financière du projet

Phase 4 : Audit

- Elaboration des tdr's des audits
- Publication de l'appel à candidature pour la sélection des bureaux d'audit
- Suivi de la réalisation des audits annuels des projets NIM
- Réception et élaboration des audits annuels des projets NIM
- Réception et élaboration des commentaires des rapports d'audit
- Elaboration du plan de mise en œuvre des recommandations des audits

d) Suivi et évaluation :

Le programme sera soumis aux obligations d'examen et de rapport exigés par les procédures du PNUD.

- Sur une base trimestrielle, le coordonnateur, en liaison avec le Directeur National du Programme, élaborera un rapport d'exécution décrivant la façon dont le plan de travail prévisionnel a été exécuté. Ce rapport sera examiné lors des réunions trimestrielles du Comité de pilotage. Le coordonnateur présentera en outre un plan de travail prévisionnel pour le trimestre à venir. Les plans trimestriels seront élaborés à partir du plan de travail annuel approuvé par le Comité de Pilotage.
- Sur une base annuelle, le Comité de Pilotage se prononcera sur le rapport d'exécution relatif à l'année écoulée et sur le plan de travail prévisionnel pour l'année à venir. Ce rapport, élaboré par le coordonnateur en étroite liaison avec le Directeur National du Programme, exposera les activités mises en œuvre, les moyens mobilisés et l'impact sur les objectifs retenus dans le document de programme.
- Un audit financier annuel sera réalisé conformément aux dispositions NIM.

- Une évaluation extérieure à mi-parcours (au bout de deux années d'exécution) sera chargée d'apprécier les réalisations par rapport aux objectifs du document et de proposer des ré-orientations ou ajustements.

f) Contexte légal

Ce document de projet devra être l'instrument de référence conformément à l'article 1 de l'accord standardisé d'assistance entre l'Union des Comores et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) signé par les parties le 27 janvier 1967. Les types de révisions suivants peuvent être faits sur ce document de projet avec seulement la signature du Représentant Résident du PNUD, du moment qu'il s'assure que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objections aux changements proposés :

- ✓ Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet ;
- ✓ Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations de coût dues à l'inflation ;
- ✓ Les révisions pour l'accroissement, dues à l'inflation ou à d'autres causes, des dépenses des experts ou d'autres frais.

L'administration globale du projet sera régie par les procédures et réglementations du PNUD définies dans le Manuel de Programmation dans le contexte politique défini par le Conseil d'administration. Le programme de pays 2003-2007, soumis et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en juin 2002 régira la gestion de ce projet. Le texte complet du cadre peut être trouvé à l'adresse www.km.undp.org

ANNEXES n°1 : Risques et hypothèses

Le contexte qui a été décrit précédemment induit les risques suivants :

- Le renforcement des capacités requiert la participation active des bénéficiaires. Cela implique en amont la mise en place d'une réforme ambitieuse de l'administration publique, d'une part, car comme il a été indiqué, l'Administration publique est surdimensionnée, le personnel démotivé, et les moyens de fonctionnement et d'équipement de base font défaut ; et le paiement régulier des salaires, d'autre part. Si aucun progrès n'est réalisé dans ces deux domaines, le processus de renforcement des capacités aura un impact non durable, dans la mesure où l'expertise du programme ne sera pas appropriée par les cadres, et ne pourra au mieux que jouer un rôle de substitution temporaire à l'administration défaillante.
- La stratégie de renforcement des capacités repose sur l'importance de la formation, qui ne sera pas pérenne si elle ne se fait pas selon une approche participative, transparente, de type gestion des ressources humaines au sein de la hiérarchie. L'élaboration d'un plan de formation systématique et la définition et la mise en place d'une démarche de formation ambitieuse sont indispensables pour motiver les cadres, tout en renforçant les capacités des institutions.
- Le processus de renforcement des capacités que propose le Programme repose sur un fort recours à l'expertise nationale, on devra veiller à ce que le Programme ne prive pas l'administration des cadres compétents dont elle dispose.
- Le mécanisme de coordination de l'aide mis en place doit s'assurer d'une réelle légitimité, en vue de la bonne marche du Programme
- Le document de Programme souligne l'importance d'une coordination effective des interventions des PTF dans le domaine. Même si la volonté de coordination technique existe, il est improbable qu'elle fonctionne de façon pleinement satisfaisante. Or, la plupart des thèmes d'intervention retenus par ce Programme seront l'objet d'appuis de plusieurs PTF, devant faire l'objet d'une concertation effective. La poursuite des réflexions et de l'action en matière de coordination des aides est donc un impératif. La participation des PTF au pilotage du présent Programme jouerait un rôle très positif.
- L'importance du dispositif que le Programme entend mettre en place implique un processus de pilotage conséquent. C'est une des leçons qui doit être tirée de l'appui qui s'achève. Une tutelle effective du Programme doit être mise en place, des instruments de suivi doivent être institués (plans de travail et comptes rendus d'activités trimestriels). Un contrôle technique régulier, de préférence semestriel, extérieur au Programme doit être institué.
- Le CGP doit être en mesure d'assurer le pilotage des différents projets de renforcement de capacités qu'il coordonne. De même, il doit veiller à la cohérence de ces projets en conformité avec le Programme de Renforcement des capacités que le gouvernement a élaboré.
- Les retards éventuels dans la disponibilité des ressources financières et humaines

nécessaires à la mise en œuvre des activités programmées peuvent empêcher l'accomplissement dans les délais fixés, des activités prévues

- L'instabilité politique, à savoir, les problèmes de partage des compétences et le problème de coordination de deux niveaux de gestion, l'Union et les trois îles autonomes, les conflits qui résultent de la réforme constitutionnelle, la mobilité des cadres, ect, peut entraver la bonne marche du programme.

- Une faiblesse en matière de gestion du développement. Le CGP ne dispose ni de l'encadrement ni des ressources nécessaires à la production régulière des données indispensables à tout pilotage du développement. De même, les structures sectorielles de planification, tant au niveau central que dans les îles autonomes, sont démunies. Ces faiblesses se rencontrent aussi au niveau de la maîtrise d'instruments appropriés à la gestion du développement, de l'élaboration des stratégies, de l'absence de coordination avec les partenaires au développement, de l'imprécision voire de l'inexistence du circuit de l'information.

- L'appui du Projet devra aussi s'efforcer de favoriser l'émergence de cadres féminins. L'effort de renforcement des capacités qui sera réalisé grâce à ce Programme devra contribuer à redresser ce déséquilibre.

ANNEXES n°2 : Résultats et ressources : éléments d'approche méthodologique

Le Programme contribuera à atteindre trois résultats principaux, qui correspondent aux trois objectifs spécifiques retenus :

Résultat 1 : Un cadre technique de référence en matière de gestion du développement, défini, testé et opérationnel, assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/îles autonomes, le pilotage du DSRP et des OMD.

Résultat 2 : La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores

Résultat 3 : La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris

Résultat 1 : Un cadre technique de référence en matière de gestion du développement, défini, testé et opérationnel, assurant la coordination inter-sectorielle, la coordination Union/îles autonomes, le pilotage du DSRP et des OMD.

Ce résultat se traduira au niveau du Programme par la réalisation de trois produits :

a. produit 1.1.

Le Commissariat Général au Plan dispose d'un plan de développement des capacités

a.1.) Approche :

Le Commissariat Général au Plan constitue la pièce maîtresse pour la gestion du développement aux Comores. Ses dysfonctionnements ont des répercussions importantes sur le fonctionnement de l'ensemble du système. Il est donc indispensable de renforcer prioritairement les capacités de cette institution pour l'habiliter à jouer le rôle qui lui est dévolu. Il s'agira dans un premier temps de définir un plan de développement des capacités du CGP en utilisant l'approche du PNUD dans ce domaine et ensuite d'appuyer la mise en œuvre de ce plan.

a.2.) Activités

1.1.1 Définir un plan de développement des capacités du CGP

1.1.2 Appuyer la mise en œuvre du plan

b. Produit 1.2.

Le cadre technique de pilotage du DSRP, du RNDH et des OMD opérationnel.

b.1.) Approche :

Il s'agit d'élaborer les documents périodiques de suivi et de gestion du développement, à savoir, le rapport de suivi du DSCRП et des OMD et le RNDH, selon un processus participatif et une appropriation nationale.

Le pilotage du DSCRП implique une permanence technique et institutionnelle. Le Programme s'efforcera de faire le suivi et la mise en œuvre du pilotage du DSCRП et l'évaluation de son impact. Le dispositif de suivi implique des relations étroites avec les Ministères sectoriels et avec les îles. L'expert aura pour mission de dresser un tableau précis des tâches correspondant à ces missions et des dispositifs qu'elles requièrent. Il devra par ailleurs contribuer à la mise en place de ces dispositifs. Le secrétariat permanent du DSCRП aura en outre pour mission de suivre la réalisation des OMD. Il proposera, au terme d'un processus participatif, des dispositifs techniques correspondant à ces préoccupations. Le secrétariat permanent du DSCRП aura la responsabilité de la préparation des rapports annuels de suivi du DSCRП et des OMD. Enfin, le coordonateur national du projet aura pour mission d'assurer le pilotage du Programme. Il assurera la coordination des activités, veillera à la réunion des organes de concertation et de pilotage technique du Programme, coordonnera la préparation des plans de travail et des comptes rendus d'activités relatifs à chaque produit du Programme.

b.2) Activités :

1.2.1. Elaborer les rapports de suivi du DSCRП et des OMD

1.2.2. Elaborer un RNDH en 2012

1.2.3. Assurer le suivi du RNDH

c) Produit 1.3.

Le processus de l'étude prospective « Comores 2030 » est lancé.

c.1.) Approche :

Le Programme n'entend pas prendre en charge la réalisation de l'ensemble du processus « Comores 2030 ». Il s'agira de présenter une méthodologie, de la partager avec les représentants de la société comorienne, et de mettre en place le cadre institutionnel qui abritera la démarche. Pour mener à bien l'ensemble de l'étude, des relais seront recherchés auprès de PTF.

c.2.) Activités :

1.3.1. Elaborer un cadre méthodologique.

1.3.2. Valider le cadre

1.3.3. Lancer l'étude

Résultat 2 : La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRП) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores

a) Produit 2.1.

La SCRP et son plan d'action sont vulgarisés auprès des différentes parties prenantes et bien connues d'elles

a.1.) Approche :

Il s'agit ici de diffuser l'ensemble des informations disponibles sur la SCRP et à susciter un dialogue avec les parties prenantes sur le document, le suivi, l'impact. Ce travail pourra se faire, en se basant sur les informations collectées dans le cadre de la base de données Comores Info.

a.2.) Activités :

2.1.1. Editer et reproduire le DSCRП complet et son plan d'action

2.1.2. Produire un document synthèse de la SCRP en Français et une plaquette en Shikomori

2.1.3. Produire une plaquette contenant les différentes mesures de politique contenues dans la SCRP par secteur et spécifiant les parties responsables

b) Produit 2.2.

La SCRP est appropriée par les différentes parties prenantes et bien connues des parties concernées

b.1.) Approche :

Il est ici question de sensibiliser les décideurs sur la SCRP, de créer une appropriation, afin de veiller à une totale adéquation de tous les programmes nationaux sur la SCRP. Il s'agit aussi d'assurer sa vulgarisation

b.2.) Activités :

2.2.1. Sensibiliser les décideurs au plus haut niveau à la SCRP et aux principes de la gestion axée sur les résultats

2.2.2. Tenir des réunions d'information et de sensibilisation des communautés locales et des COPSED

Atelier.

2.2.3. Diffuser la SCRP et son plan d'actions auprès des partenaires clés non résidents aux Comores

2.2.4. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication de la SCRP

2.2.5. Créer un site WEB dédié à la SCRP et mettre en ligne tous les documents relatifs à la stratégie et à sa mise en œuvre

Résultat 3.

Résultat 3 : La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conforme aux principes de la Déclaration de Paris

a) Produit 3.1

Le pilotage effectif du mécanisme de coordination des aides et la mise en œuvre des réformes concernant l'efficacité de l'aide, dans le respect des principes de la Déclaration de Paris assurés par le Commissariat au Plan

a.1.) Approche

Mettre en place et opérationnaliser au niveau sectoriel et thématique des mécanismes de coordination de l'aide incluant les bailleurs de fonds, avec un dispositif de collaboration étroite avec le CGP. Il s'agira dans un premier temps de procéder à l'élaboration et la diffusion des TDR génériques (standards minimaux) pour la coordination sectorielle et thématique et puis de passer à l'opérationnalisation de ces mécanismes sous le leadership des ministères techniques, avec l'appui de bailleurs chef de file, incluant la formation des cadres des ministères techniques sur la coordination, les approches programmes et les modalités de l'aide. Il faudra veiller à ce que le Commissariat Général au Plan joue effectivement son rôle de leader dans le mécanisme global et appuie effectivement les secteurs dans leur mission de coordination sectorielle.

a.2.) Activités :

3.1.1- Appuyer l'opérationnalisation du mécanisme de coordination de l'aide

3.1.2. Elaborer, piloter et suivre un plan d'action de la déclaration de paris

b) Produit 3.2

Un système performant de gestion de l'information sur l'aide est opérationnel

b.1) Approche

Le programme va aider à mettre en place et à exploiter un système informatisé d'information et d'aide à la décision concernant l'aide au développement. Ce produit sera réalisé en étroite collaboration avec l'UE qui participera au financement des activités y relatives. Le choix pour la plateforme portera sur l'un des deux systèmes utilisés actuellement au niveau international (AMP et DAD) après une évaluation préalable des performances eu égard aux besoins. Les capacités de l'équipe en charge de la gestion du système seront renforcées pour permettre notamment une extraction et une analyse périodique des données sur l'aide. Cette plateforme AIMS pourra se baser notamment des outils tels que la base de données Comores info

b.2) Activités :

3.2.1. Installer et opérationnaliser la plateforme de coordination de l'aide

3.2.2. Présenter et analyser les données sur l'aide dans un rapport annuel sur la coopération au développement

ANNEXES n°3 : Termes de référence de l'équipe de gestion du projet

Termes de référence du Coordonateur National du projet

Titre du projet : Renforcement des capacités de gestion du développement

Numéro du projet : 00074394

Durée du projet : 60 mois

Modalité d'exécution : NIM

Structure nationale de mise en œuvre : Commissariat Général au Plan

Nature du poste : Coordonateur National

I. Informations générales sur le projet

Grâce aux progrès enregistrés dans le domaine de la consolidation de la réconciliation nationale et à la réussite de la mise en œuvre du programme « appui d'urgence post conflit », les Comores ont pu conclure un programme formel avec le FMI appuyé par une FRPC (Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance) et à un accès probable à l'IPTE et à l'IADM. En outre, le pays a organisé une conférence de bailleurs de fonds, en mars 2010 à Doha, qui lui a permis d'obtenir des annonces de financement de plus de 500 millions de dollars en faveur du plan d'action 2010-2014 du DSRP qui comportent 32 programmes prioritaires.

Devant les perspectives qui s'éclaircissent en matière d'accès du pays aux mécanismes internationaux de financement du développement, la faiblesse actuelle des capacités de gestion du développement constitue un goulot d'étranglement qui handicape les capacités de mobilisation des ressources potentielles. La mise en œuvre du plan d'actions implique que le pays surmonte plusieurs défis, notamment le renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats, suivi d'exécution, contrôle, évaluation et audit des programmes et des projets de manière à donner confiance aux bailleurs de fonds et à permettre un niveau élevé d'absorption des ressources mises à la disposition du Gouvernement. Donc le renforcement des capacités des administrations centrales et décentralisées apparaît comme une condition critique à un accroissement de la capacité d'absorption, à l'utilisation efficace des ressources et à la bonne gestion des programmes et projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du plan d'action 2010-2014 et ultérieurement dans le cadre global du développement.

Le projet « Renforcement des capacités de gestion du développement » vise à accompagner la modernisation des administrations en charge de la planification, de la gestion et du suivi-évaluation du développement en vue de l'optimisation de la gestion des ressources publiques et des projets/programmes de développement. Il s'inscrit en droite ligne avec les recommandations pertinentes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui prône, pour les pays en développement, l'amélioration de la capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre des programmes et de rendre compte de leurs résultats et du Sommet du millénaire+5 de septembre 2005. Il contribuera notamment à aider le pays à améliorer la gestion quantitative et qualitative des structures techniques concernées et à consolider les dispositifs de gestion du développement dans le contexte du nouveau cadre institutionnel.

Les activités du projet concourent à la réalisation des trois résultats clés suivants :

- a) Un cadre technique de référence en matière de gestion du développement, défini, testé et opérationnel, assurant la coordination intersectorielle, la coordination Union/îles autonomes, le pilotage du DSRP et des OMD ;

- b) La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRCP) est diffusée et appropriée par l'ensemble des acteurs du développement des Comores ;
- c) La coordination de l'aide est assurée de manière efficace, conformément aux principes de la Déclaration de Paris.

La mise en œuvre du projet se fera selon les modalités d'exécution nationale (NEX). L'agence nationale d'exécution du projet retenu est le Commissariat général au Plan et le Commissaire Général au Plan assure les fonctions de Directeur national du projet et agira en qualité d'ordonnateur principal du Programme. Le CGP aura la responsabilité de l'atteinte des résultats escomptés par le Projet et assurera que les intrants fournis par les partenaires contribuent de façon efficace et efficiente à la réalisation des produits retenus.

Pour appuyer l'exécution du projet, il est institué une cellule technique de mise en œuvre (CT) du projet placée sous l'autorité du Directeur national et dirigée par un Coordonnateur national recruté par le projet. La CT comprend également un assistant administratif et financier et un chauffeur recrutés par le projet et sera appuyé par des consultants nationaux et internationaux dont les services seront ponctuellement requis pour aider à la réalisation des activités du projet.

Il est également institué un Comité de Pilotage du projet qui aura pour mission de réunir les responsables des institutions nationales appuyées par le projet et des PTF impliquées dans la gestion du développement. Il constituera la structure d'orientation du Programme. Ce Comité se réunira une fois par an et aura pour mission d'approuver les plans annuels de travail, et les comptes rendus des activités, et de procéder à l'examen de l'opérationnalité de la coopération des PTF dans le domaine de la gestion du développement. Le Comité réunira, sous la présidence du Ministre en charge de la Planification, les représentants des Ministères sectoriels impliqués, les responsables de la planification dans chacune des îles autonomes, le Représentant résident du PNUD et les représentants des PTF concernés.

Le projet sera exécuté en veillant à assurer une complémentarité et une parfaite synergie avec tous les projets de renforcement des capacités de gestion du développement en cours et envisagés au sein des administrations économiques, financières et du Plan. Sa mise en œuvre devra faciliter l'établissement des synergies entre l'analyse de la politique économique et sociale, la planification et la gestion du développement. Par suite une stratégie concertée entre les Ministères techniques concernés et le PNUD doit permettre de développer des partenariats efficaces avec les autres partenaires multi et bilatéraux du pays dans le cadre du programme du gouvernement de renforcement des capacités.

II. Description des tâches

Le Coordonnateur national appuie le Directeur national dans la gestion administrative et la coordination du projet. Il est, en même temps, le principal responsable technique du Projet et, à ce titre, il assume la responsabilité première dans l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail du projet. Sous la supervision directe du Directeur National, il est appelé à remplir, de façon spécifique, les tâches suivantes :

- élaborer, en concertation avec le Directeur national, les plans d'activités détaillés du projet;
- coordonner l'exécution de l'ensemble des activités de terrain, de formation, de recherche, de publication et autres inscrites dans les plans de travail du projet;

- appuyer toute autre activité, même non-inscrite dans les plans de travail, qui contribue à la réalisation des objectifs du projet et, de manière générale, des objectifs de renforcement des capacités de gestion du développement aux Comores;
- assurer la coordination des activités avec les différents partenaires du projet ;
- coordonner et participer à l'élaboration des rapports d'avancement, des rapports d'évaluation et du rapport final du projet ;
- assurer le suivi des activités de sous-traitance ;
- appuyer le Directeur National du projet dans le suivi et la gestion administrative et financière du projet ;
- superviser les activités du personnel d'appui administratif du projet ;
- superviser et coordonner les interventions des consultants/experts nationaux et internationaux en appui aux activités du projet ;
- appuyer la mobilisation de ressources additionnelles pour financer les activités du projet ;
- appuyer la coordination des activités du Projet « Appui conjoint au système d'information et d'aide à la décision ».

III. Profil du candidat

Le candidat doit disposer d'un diplôme de niveau du troisième cycle universitaire en économie ou dans une discipline connexe et avoir une expérience confirmée d'au moins cinq ans dans le domaine du développement.

Il doit, en outre :

- Avoir une très grande maîtrise des questions de développement, en général, et en ce qui concerne l'Union des Comores, en particulier;
- Disposer de d'une expérience de cinq ans en matière de gestion du développement incluant la coordination de l'aide ;
- Avoir assumé des responsabilités pertinentes, durant au moins cinq ans, dans la gestion de projets/programmes de développement et justifier d'une solide compétence technique dans le domaine ;
- Etre une personne de consensus, en vue de collaborer avec les autorités du pays, les autres partenaires locaux et les partenaires au développement ;
- Disposer de capacités avérées de travail en équipe et de leadership;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique (logiciels courants et Internet)
- Avoir une parfaite maîtrise du français (parlé et écrit) et une connaissance fonctionnelle de l'anglais.

CONDITIONS PARTICULIERES

- Les candidats doivent obligatoirement être de nationalité comorienne ;
- Grande disponibilité ;
- Les candidats doivent être libres de tout engagement

Termes de référence de l'Assistant(e) Administratif (ve) et financier (ère) du projet de Renforcement des capacités nationales en gestion du développement

1. GENERALITES

Titre du poste : **Assistant(e) Administratif (ve) et financier (ère)**

Durée de l'affectation : 12 mois, renouvelable

Date d'affectation : du 01/07/2010 au 30/06/2011

Lieu d'affectation : Moroni, Grande-Comore

Langue de travail : Français

2. DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision générale du Coordinateur de l'Unité de Gestion, l'assistant(e) Administratif (ve) assure la responsabilité du suivi administratif, financier et budgétaire du projet. A ce titre, l'assistant (e) Administratif (ve) supervise l'ensemble des tâches concernant la gestion administrative, logistique et financière, l'enregistrement et le classement, les fournitures, les matériels, les déplacements, dans le respect des procédures du PNUD.

L'assistant (e) Administratif (ve) est plus particulièrement chargé de :

L'administration du Personnel : préparation et suivi des contrats, demande de paiement des salaires, tenue des dossiers du personnel ;

L'administration du projet : de sa propre initiative, l'assistant (e) Administratif (ve) rédige les correspondances et les rapports simples périodiques à soumettre à la signature du Coordonnateur pour toutes les actions concernant les relations du projet avec le PNUD, les instances de tutelle, les partenaires ; etc

Le suivi des budgets : contribution à la préparation des révisions budgétaires et du suivi des budgets approuvés. En particulier, l'assistant (e) Administratif (ve) gère les engagements budgétaires sur chacune des lignes budgétaires, prépare les demandes de paiement direct signé par le Directeur Nationale du projet basé au Ministère des Finances et du budget et adressées au PNUD, assure un suivi des décaissements ;

La gestion du matériel : l'Assistant(e) Administratif (ve) établit les besoins en matériels et entre en contact avec le service d'achat du PNUD pour les appels d'offre auprès des fournisseurs suivant les procédures du PNUD. Il prépare les bons de commandes puis assure le suivi des réceptions des matériels. Il tient à jour l'ensemble des inventaires du projet, tant pour les matériels d'investissement que pour les fournitures et consommables ; l'assistant (e) administratif (ve) établit les demandes de fournitures et de matériel de bureau, tant sur place qu'à l'étranger, et assure le contrôle de la distribution et de la tenue de fiches d'inventaire appropriées ;

La tenue d'une base de données : l'Assistant(e) Administratif (ve) a la charge de tenir à jour le fichier sur l'ensemble des activités du Projet, à l'usage du personnel ou des utilisateurs externes ;

Le secrétariat du projet : l'Assistant(e) Administratif (ve) assure l'ensemble des activités de secrétariat de la Coordination Nationale du Projet.

Dans le cadre général de ses fonctions, l'assistant (e) Administratif (ve) est tenu au respect de la confidentialité sur toutes les informations qu'il peut être amenée à connaître.

3. QUALIFICATIONS REQUISES

- Niveau Bac + 2 en gestion administrative et financière ;
- Expérience d'au moins 3 ans dans le domaine et en rapport avec le système des Nations Unies et d'autres Organismes Internationaux;
- Aptitude à maintenir des relations de travail harmonieuses ;
- Bonnes connaissances en micro-informatique ;
- Bonne maîtrise de la langue française et connaissance de l'Anglais.

4. CONDITIONS PARTICULIERES

- Les candidats doivent obligatoirement être de nationalité comorienne ;
- Grande disponibilité ;
- Les candidats doivent être libres de tout engagement.